

DÉFICITS, DETTES : L'HEURE DE VÉRITÉ A-T-ELLE SONNÉ ?

L'actualité de ce second semestre de l'année 2024, c'est notamment la nomination d'un nouveau gouvernement. S'il retient l'attention, c'est parce que l'échéance du Projet de loi de finances a fait émerger un thème qui, à force d'être traité et commenté, est devenu anxiogène. Ce thème, c'est celui du déficit et de l'endettement publics français. La situation des finances publiques en France, mais aussi dans bien d'autres pays, est-elle porteuse de ce que l'on nomme, abusivement, une faillite de l'Etat ? Plus importante est sans doute la question des répercussions de l'abyssale dette publique sur les modes de financement des nombreuses transitions que la France, dans le cadre européen, doit accomplir ? Peut-on comparer le cas français à celui, tout aussi préoccupant, des Etats-Unis ?

La France est récemment entrée dans une phase d'effervescence au sujet de son déficit et de son endettement. Comme d'habitude, les niveaux atteints par le déficit budgétaire d'un côté (estimé à 6,1 % du PIB en 2024), et par la dette publique de l'autre (112 % au second trimestre 2024, contre 100 % au trimestre précédent), selon l'INSEE, suscitent des réactions la plupart du temps concentrées sur l'exécration gestion des finances publiques depuis de nombreuses années : forte hausse des dépenses publiques, effectifs de fonctionnaires trop élevés, efficacité douteuse de certaines dépenses au regard des coûts engendrés, recettes fiscales insuffisantes, alors que l'on avance, dans le même temps, que la France a un niveau de prélèvements fiscaux parmi les plus élevés du monde..., tout ces arguments pouvant être synthétisés dans une phrase magique : l'Etat français – auquel il convient d'ajouter les collectivités territoriales – n'est pas un bon gestionnaire des deniers publics.

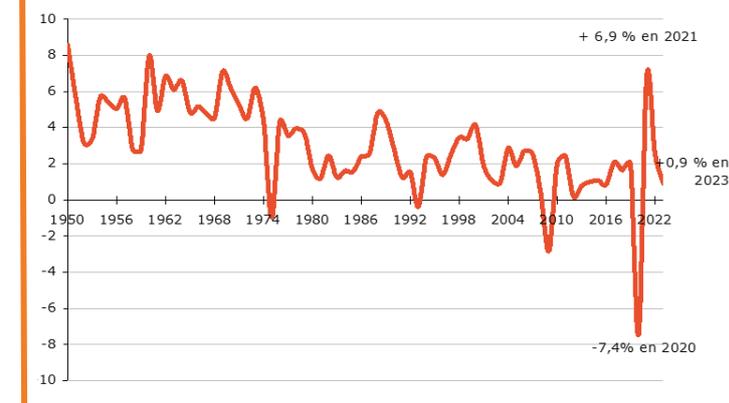
La dette publique a été, à bien des égards, stigmatisée de tout temps, et a constitué l'objet de débats tourmentés chez les économistes. Dès le XVIII^e siècle en effet, certains d'entre eux ont considéré qu'un Etat ne saurait vivre au-dessus de ses moyens. L'accumulation des dettes publiques pouvait être perçue comme le meilleur moyen pour asphyxier une économie. A l'appui de cette vision des choses publiques, on rappellera par exemple que le grand économiste anglais David Ricardo suggérait, dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), d'effacer partiellement la dette de l'Etat accumulée durant les guerres napoléoniennes, afin de décourager l'émigration des sujets britanniques voulant échapper à la perspective de l'alourdissement de la fiscalité dont était porteuse cette dette. Rien qu'au travers de cet exemple, on observe que la nature et le statut d'une dette publique ont débouché sur d'interminables débats qui, à l'image du cas français, se prolongent jusqu'à aujourd'hui.

Il s'agit d'une véritable antienne s'inscrivant dans l'histoire longue du pays. Tout le reste en découle : soit il faudrait diminuer certaines dépenses publiques en ciblant en particulier les emplois de la fonction publique, soit augmenter les impôts – lesquels, et sur quelle catégorie de la population imposable ? –, soit trouver une formule hybride. On reconnaîtra dans ce propos les termes du débat public actuel, qui s'est, *ad nauseam*, lourdement imposé dans les médias, depuis la nomination de Michel Barnier au poste de Premier Ministre. Ce n'est pas vraiment une surprise, d'autant plus que l'affichage des comptes publics laisse entendre qu'il y aurait eu une erreur de calcul de l'ordre d'une cinquantaine de milliards d'euros s'agissant du montant du déficit budgétaire. On aura remarqué aussi que chacun se renvoie la responsabilité du désastre financier actuel.

Etat des lieux

Traisons d'abord du déficit budgétaire. La mise au congélateur des économies, et plus spécifiquement celle de la France, pendant les quelques mois de l'année 2020, pour cause de pandémie, a conduit à une forte récession du PIB national, de l'ordre de 8%. Face à cette destruction de richesses, l'Etat a immédiatement réagi et mis en application le principe du « quoi qu'il en coûte ». Bon nombre de pays ont adopté la même politique économique, visant ainsi à abrégé la durée de la récession (graphique 1). Il en a découlé un creusement significatif du déficit budgétaire, qui a largement dépassé l'un des seuils fixés par les critères de convergence de la zone Euro, - 3% du PIB. A l'appui de la dégradation du climat économique, les autorités européennes ont bien entendu toléré le dépassement de ce seuil, faute de quoi l'économie européenne se serait tout simplement effondrée, s'acheminant vers une dépression incontrôlable. Il en fut de même à partir de 2007, lorsque la crise économique et financière, venue des Etats-Unis, s'est déclenchée, conduisant plusieurs économies à actionner leur politique budgétaire et à entrer dans une phase aiguë de déficit à l'origine de laquelle a succédé un endettement élevé.

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB français (en %)



2174 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : INSEE

Ce soutien à l'activité économique par l'adoption d'une politique budgétaire accommodante, ou contracyclique pour employer le terme idoine en économie, n'a pas été

¹Pour le lecteur curieux qui porterait un quelconque intérêt à cette thématique des déficits et de la dette publique, lire Gordon B. (1987), « National Debt », in Eatwell J., Milgate M. et Newman P. (dir.), *The New Palgrave. A Dictionary of Economics*, Palgrave, Mac Millan, ainsi que Brender A., Pisani F., Gagna E. (2012), *La crise des dettes souveraines*, éditions La Découverte, coll. « Repères ».

propre à la France. La dégradation de soldes budgétaires fut un phénomène quasi-généralisé, notamment dans les pays industrialisés, et plus spécifiquement encore dans la zone Euro. L'originalité de la période allant de 2018 à 2023 réside dans le fait que la France est l'un des pays à n'avoir pas été en mesure de redresser ses comptes publics depuis 2020. Elle reste assez largement sous le seuil des - 3 % du PIB, alors que d'autres économies de la zone Euro sont parvenues à réduire leur déficit budgétaire. La France partage cette position avec l'Italie (tableau 1). Les prévisions pour la totalité de l'année 2024 indiquent que le ratio déficit public sur PIB serait de l'ordre de 6,1%.

Tableau 1 : Déficits versus surplus budgétaires en pourcentage du PIB pour certains pays de la zone Euro² (Source : Eurostat)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Zone Euro	-0.4	-0.5	-7.0	-5.1	-3.5	-3.6
Allemagne	1.9	1.3	-4.4	-3.2	-2.1	-2.6
Irlande	0.1	0.4	-4.9	-1.4	1.7	1.5
Grèce	0.9	0.8	-9.6	-6.9	-2.5	-1.3
Espagne	-2.6	-3.1	-9.9	-6.7	-4.6	-3.5
France	-2.3	-2.4	-8.9	-6.6	-4.7	-5.5
Italie	-2.2	-1.5	-9.4	-8.9	-8.1	-7.2
Luxembourg	3.2	2.7	-3.1	1.0	0.2	-0.7
Pays-Bas	1.5	1.8	-3.6	-2.2	0.0	-0.4
Autriche	0.2	0.5	-8.2	-5.7	-3.3	-2.6
Portugal	-0.4	0.1	-5.8	-2.8	-0.3	-1.2

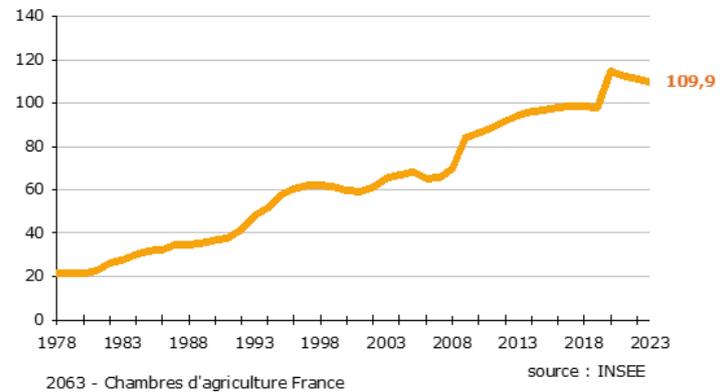
La lecture du tableau 1 livre quelques informations intéressantes. En comparant avec la situation budgétaire pré-pandémie, on observe qu'une part importante des pays se trouvaient en surplus budgétaire, et notamment l'Irlande, la Grèce et le Portugal, trois pays qui avaient été fortement touchés par la crise des dettes souveraines de 2012-2013. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, quant à eux, affichaient un ratio déficit public sur PIB positif, avant de sombrer dans les déficits durant l'année 2020. Mais à la différence de la France, ces économies sont repassées dans des niveaux conformes aux critères de Maastricht. C'est bien cette crise économique et financière – la fameuse crise des *subprimes* – qui est à l'origine de l'envolée de l'endettement dans un certain nombre de pays, dont la France. Quant à l'Espagne, elle est elle aussi restée manifestement engluée dans le déficit public depuis 2018, bien que celui-ci soit inférieur à celui de la France en 2023.

Durant une décennie, la dette des administrations publiques (Etat, sécurité sociale et collectivités territoriales), se maintient aux alentours des 60 % du PIB, c'est-à-dire au voisinage de cet autre critère de convergence, exigé pour figurer dans la zone Euro et utiliser la monnaie unique. Ce n'est que lorsque la crise de 2007-2008 atteint son paroxysme, plongeant la zone Euro dans le marasme économique et financier, que les Etats s'engagent dans des pratiques de soutien de leurs économies, que l'endettement a commencé à grimper, notamment en France et dans quelques autres pays membres (graphique 2). Une crise qui atteignit un tel niveau de violence que la question de la sortie de la Grèce de la zone Euro fit courir le risque d'un éclatement général de cette zone avec, à la clé, non seulement des mouvements de capitaux pouvant déstabiliser fortement les marchés, mais aussi enclencher un processus de régression de la construction européenne³.

Comme le montre le graphique 2, l'alourdissement de la dette française entre dans sa deuxième phase avec la pandémie de Covid-19. La question qui surgit de cette succession d'épisodes de déficits et de croissance du ratio dette publique sur PIB, est la suivante, et elle a son importance dans le cadre des discussions parlementaires autour du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF). Pourquoi la France, contrairement à d'autres de ses partenaires de la zone Euro, n'a-t-elle pas pu se replacer sur une trajectoire de réduction

de son déficit et de son endettement publics ? Avant d'apporter quelques éléments de réponse à cette interrogation, il est requis de montrer en quoi la France n'est pas en risque de faillite, comme l'avait laissé entendre, bien trop inconsidérément, un ancien Premier Ministre ? En l'état actuel des choses, l'endettement des administrations publiques était fixé, en 2022, à environ 111 % du PIB, et à 110 en 2023 selon les données fournies par Eurostat, en légère baisse en raison des effets de l'inflation.

Graphique 2 : Dette des administrations publiques au sens de Maastricht en France (en % du PIB)



La France n'est pas en faillite

Afin de financer ses déficits, la France a fait le choix de se placer sur les marchés financiers et de lever, à intervalle régulier et via l'Agence France Trésor du ministère de l'Économie et des finances, des fonds auprès d'acteurs financiers. Plus le déficit budgétaire est élevé, plus le recours à l'emprunt se renforce. D'où un double enjeu. Celui de la charge financière que doit payer l'Etat (taux d'intérêt), et celui de la note que les agences de notations affectent à tous les pays qui empruntent. Car tout investisseur qui prête de l'argent à un Etat va mesurer l'état économique de ce pays, son inflation, et exiger en retour une prime de risque qui sera proportionnée au défaut possible du pays auquel il prête. A la fin du mois d'octobre 2024, le taux d'intérêt à 10 des obligations assimilables au Trésor (OAT), émises par la France, se situait à 3,07%, supérieur à celui de l'Allemagne (2,3%), mais supérieur à celui payé par l'Espagne (3,03%), et se rapprochant du taux exigé par les investisseurs pour la Grèce (3,19%) (graphique 3). Cette hausse du taux traduit bien la dégradation des comptes publics français, et la double surveillance sous laquelle est désormais placée la France, tant par la Commission européenne que par les agences de notation. Il y avait eu, sur ce point, une première alerte au tout début des années 1980, lorsque les plans de relance adoptés à l'époque s'étaient traduits par des déficits budgétaires et commerciaux importants. Cette dérive des finances publiques a laissé planer le risque d'une mise sous tutelle du Fonds monétaire international.

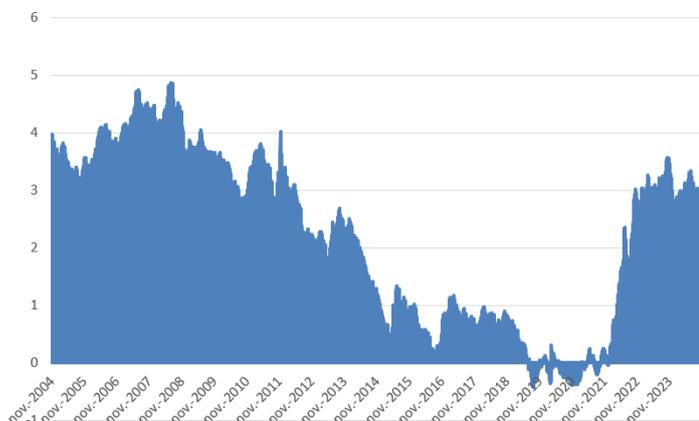
Il est possible de périodiser la chronique du taux d'intérêt depuis le début des années 2000. Hormis l'épisode de net redressement de ce taux lors de la crise économique et financière de 2008, la France a pu s'endetter à un taux qui n'a cessé de diminuer, au point même de passer en négatif de façon ininterrompue entre septembre 2019 et novembre 2021. Les gouvernements ont ainsi été en mesure de réduire la charge financière pesant sur les dépenses budgétaires. A partir de 2022, le taux des OAT à 10 ans entame une hausse régulière, et dépasse aujourd'hui le seuil des 3%. Avant de passer au thème de la faillite de la

²La zone Euro est actuellement composée de 19 Etats membres sur les 27 composant l'Union européenne.

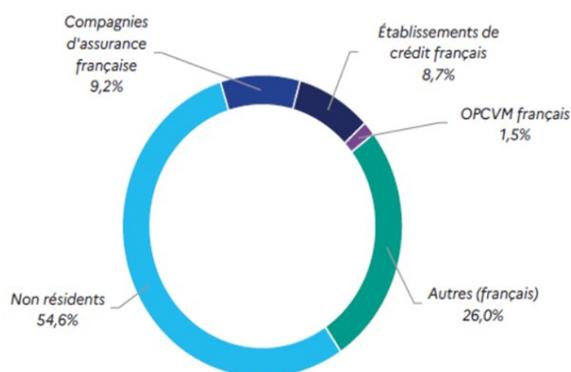
³Cf. Aglietta M. (2014), *Sortir de la crise et inventer l'avenir*, éditions Michalon, coll. « Europe ». A l'opposé de ce point de vue, consulter Sapir J. (2012), *Faut-il sortir de l'euro ?* éditions du Seuil. Les articles 104 et 104B du Traité de Maastricht stipulent que les Etats sont seuls responsables de leurs dettes, et que la Banque Centrale Européenne (BCE), ne peut financer directement les déficits des Etats, par achats de titres en particulier, émis par les Etats (bons du Trésor, Obligations assimilables au Trésor (OAT)...).

France, indiquons que, pour plus de 50%, la dette française est détenue par des acteurs financiers non-résidents, comme des fonds de pension, des gestionnaires d'actifs, des fonds spéculatifs... (graphique 4). A la différence d'autres Etats comme le Japon ou les Etats-Unis où la dette publique est majoritairement détenue par des acteurs résidents (respectivement 86 % et 77 %).

Graphique 3 : Taux d'intérêt à 10 ans de la France, en % (source Banque de France)



Graphique 4 : Détenteurs de titres de la dette négociable de la France par groupes de porteurs (2^{ème} trimestre 2024) en valeur de marché (Source Banque de France)



Si l'on remonte encore plus loin dans le temps, et que l'on observe l'évolution de la dette publique en France depuis quatre décennies, celle-ci a été multipliée par cinq en points de PIB. Entre 1978 et 2020, la dette publique est ainsi passée de 21,2% à 110% du PIB. Elle vient d'atteindre en 2023 son niveau le plus élevé depuis la fin des années 1970, dépassant les 3 200 milliards d'€ selon les dernières données de l'INSEE. Il est donc avéré que la gestion des finances publiques – thème autour duquel se cristallisent depuis longtemps le débat public – a dérivé au fil du temps vers un endettement abyssal, surtout si on la ramène aux critères définis dans le cadre du Traité de Maastricht. Il est pourtant utile de rappeler que les finances publiques en France ont moins souffert d'une croissance des dépenses que d'un défaut de recettes fiscales, engendré depuis 2017 par une diminution de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, par la suppression de la taxe d'habitation, par le repli de la fiscalité sur les revenus du capital ou encore – sujet fort controversé – par la suppression de l'ISF⁴.

Cette approche comptable apparaît toutefois incomplète. Elle fait l'impasse sur le patrimoine détenu par les administrations publiques (APU, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités territoriales et la sécurité sociale). Il s'agit d'évaluer les actifs inscrits au bilan de ces APU.

Les données de l'INSEE sur le compte de patrimoine des APU sont mobilisables pour montrer que la France n'est pas en faillite, contrairement à ce que l'on entend depuis des années. L'argument prétendant le contraire repose sur une approche du *passif financier* des APU (titres de créances, cré-

aits, produits financiers dérivés...). On omet de scruter les données relatives aux *actifs non financiers* (constructions, logements, équipements TIC, droits de propriété intellectuelle, terrains, ressources en minerais et en eau...), et aux *actifs financiers* (or monétaire, numéraire et dépôts, crédits, actions et parts de fonds de pension...) détenus par les APU.

Le tableau 2 montre que, en 2022, les *actifs financiers* détenus par les APU s'élevaient à 64%, les *actifs non financiers* à 102%, soit, au total 166% du PIB. En revanche le *passif financier* des APU s'est fixé pour la même année à 134% du PIB. La valeur nette des APU est donc encore positive, de l'ordre de 864 milliards d'€, soit 32% du PIB. Ramené par habitant, ces agrégats financiers et non financiers révèlent que chaque citoyen français doit endosser une dette de 52 843 €. Mais il détient en contrepartie 25 204 et 40 538 € d'actifs financiers et non financiers, soit, au total, un patrimoine net par habitant de 13 259 €. Chaque enfant né en 2022 hérite bel et bien d'une dette élevée, mais dispose en contrepartie d'actifs se situant à un niveau supérieur à cette dette.

Tableau 2 : Compte patrimonial des APU en % du PIB et en valeur par habitant (Source : INSEE, comptes de la Nation, comptes de patrimoine, calculs de l'auteur)

	2020	2022	2022 en €/hab.
Actifs non financiers	102.8	102.1	40 538
Actifs financiers	69.0	64.0	25 205
Passif financier	163.5	134.0	52 843
Valeur nette	8.3	32.0	13 259

La croissance de la dette des APU ne s'est donc pas traduite par une dégradation des comptes de patrimoine de ces mêmes APU. On peut le dire autrement en indiquant que la valeur des *actifs financiers et non financiers* – par exemple le prix du foncier ou la valeur de l'eau – a augmenté plus rapidement que celle du passif⁵. A l'appui de ces chiffres, l'affirmation selon laquelle la France est en faillite n'est pas recevable. Cela ouvre ainsi la voie à un message moins anxiogène que celui, diffusé partout et abondamment, selon lequel l'Etat dépense trop et avec une efficacité économique insuffisante. Le discrédit jeté sur la dépense publique est une façon de convaincre de la nécessité de réduire la place de l'Etat dans l'économie, en sous-entendant que l'action privée est plus efficace. C'est pourtant sous l'influence de la finance privée qu'a éclaté la crise économique et financière en 2008, légitimant ainsi le retour de l'interventionnisme étatique pour juguler cette crise et affirmer la fonction contracyclique de la puissance publique.

A ce stade de l'analyse, il est suggéré également de rappeler qu'un Etat ne peut faire faillite, dans la mesure où il existe toujours un prêteur en dernier ressort – en l'occurrence la Banque Centrale – qui peut se porter acquéreur de titres émis par un Etat et faisant l'objet de transactions financières sur le marché, comme cela a été pratiqué entre 2008 et 2021. Un Etat peut être en revanche temporairement en défaut de paiement.

Le rôle de la croissance économique

On a vu précédemment que la France n'était pas un cas isolé en matière de dette publique. De nombreux pays se sont en effet installés depuis de nombreuses années dans une spirale de l'endettement, afin de procéder au bouclage de leurs comptes publics. Les Etats-Unis forment sur ce thème un exemple quasi-légendaire depuis le début des années 1980. L'endettement fédéral devrait atteindre en 2024, selon les prévisions du Trésor américain, 35 000 milliards de dollars, soit 115 % du PIB national. Lors des phases aiguës

⁵Pour davantage de détails, lire Creel F. Heyer E et al., (2022), « Dette publique : un changement de paradigme et après ? », *Revue de l'OFCE*, hors-série, p. 211-235.

de tensions au Congrès sur la formation du budget fédéral et sur l'ajustement du plafond de la dette, peut surgir ce que l'on nomme un *shutdown*, qui est une sorte de période d'interruption durant laquelle l'Etat fédéral n'est plus autorisé à effectuer la moindre dépense publique, ce qui peut, par exemple, affecter l'aide alimentaire intérieure qui constitue comme on le sait un axe important de la politique agricole américaine.

Une investigation poussée dans les bases de données du gouvernement fédéral montre que, malgré ces montants, il y a eu une période – celle des deux mandats de Bill Clinton – au cours de laquelle le déficit public et l'endettement du pays ont connu un net repli. En 1993, le déficit budgétaire se montait à 203 milliards de dollars. A partir de 1994, il diminue progressivement pour laisser place à un excédent en 1998 (+69 milliards de dollars), excédent qui, en 2001, dernière année du deuxième mandat du Président Clinton, se situait à +128,2 milliards, après un record l'année précédente (+236,2). Cet excédent fut ensuite dilapidé par les successeurs du Président Clinton, notamment avec les phases de guerre au Moyen-Orient sous G. W. Bush.

Le redressement des comptes publics fédéraux s'explique par une forte croissance économique qui fut, pendant huit années, comprise entre 4 et 6%. Les rentrées fiscales ont été plus élevées, et articulées à une réduction de certaines dépenses publiques, comme par exemple celles de la défense nationale. La lecture du graphique 5 permet de prendre la mesure de ce spectaculaire basculement dans l'excédent budgétaire qui a abouti, concomitamment, à une diminution de la dette publique. Ajoutons que, malgré l'endettement élevé de l'Etat fédéral, malgré un taux d'intérêt se situant aujourd'hui aux alentours des 4 %, le débat sur la dette est beaucoup moins obsessionnel que de ce côté-ci de l'Atlantique, sans doute parce que les Etats-Unis détiennent encore un pouvoir, celui d'emprunter dans leur propre monnaie, le dollar.

Graphique 5 : Dette fédérale américaine et solde budgétaire



Ce parallèle avec les Etats-Unis était nécessaire pour établir un lien de causalité entre croissance économique et état financier d'une nation. En France, il est habituel de privilégier la réduction des dépenses publiques pour faire reculer le déficit et l'endettement des APU. Et s'il s'agissait d'un faux débat ? En réalité, par le jeu du multiplicateur budgétaire, les dépenses publiques stimulent l'activité économique, financent les innovations et favorisent la croissance économique, elle-même porteuse de recettes fiscales en retour (impôts directs, indirects, taxes diverses). La dépense publique est en effet l'une des composantes de la croissance économique d'une nation. Inversement, on ne peut comprendre la dégradation des comptes publics en 2023 et en 2024 sans prendre en considération la faiblesse des recettes fiscales imputables à une

croissance atone depuis 2022, interrompant le processus favorable qui s'était étalé en 2020-2022. C'est pourquoi l'économie française aura du mal à se soustraire d'un ajustement budgétaire en 2025 (c'est ce que prévoit le PLF, qui, s'il s'appliquait, ramènerait le déficit public à hauteur de 5,3% l'an prochain), et même dans les années qui vont suivre⁶.

La croissance économique est d'autant plus cruciale qu'elle est calée sur de multiples transitions, notamment énergétique et agroécologique, qu'il va falloir accompagner durant plusieurs années afin qu'un régime de croissance viable émerge, s'affirme et se diffuse dans tous les secteurs d'activité, notamment dans l'agriculture. Mais les innovations ne sont pas spontanément écologiques. Il revient à l'Etat de donner l'impulsion nécessaire pour stimuler les investissements de transition, mais aussi pour en évaluer les répercussions⁷. C'est par ce stimuli public que la croissance sera revigorée et occasionnera un surcroît de recettes fiscales et de cotisations sociales qui sera à l'origine d'une réduction des déficits et de l'endettement.

Là encore, la comparaison avec les Etats-Unis mérite d'être établie. C'est en 2022 que l'*Inflation Reduction Act* (IRA) a été élaboré, posant les fondements concrets d'une sorte de planification écologique, et qui ambitionne d'apporter des soutiens financiers massifs aux industries pour qu'elles accélèrent les transitions. L'IRA prévoit ainsi 369 milliards de dollars étalés sur une décennie (crédits d'impôts, prêts et diverses garanties pour organiser le déploiement des technologies à faible émission de G.E.S...). L'exemple américain montre que l'Etat investisseur, dans ses dimensions plurielles, assume une triple fonction : celle de producteur de biens communs écologiques ; celle de financeur systémique ; et celle consistant à définir les normes relatives aux nouveaux investissements de transition⁸.

La difficulté propre à l'Union européenne, et plus spécifiquement à la zone Euro, réside dans le fait qu'elle est engluée dans des critères de convergence qui limitent le déploiement du rôle de financeur systémique. S'il est vrai que l'UE a défini en 2021 un plan *Next Generation UE*, d'un montant de 750 milliards, le Rapport Draghi souligne que ce montant reste insuffisant au regard des défis à relever, et du risque pour l'UE d'être distancée par son concurrent américain. C'est pourquoi un réexamen du mode de fonctionnement de la zone Euro pourrait aller dans le sens d'une plus grande adaptation aux défis du moment, le déficit et l'endettement publics pouvant alors être appréhendés comme un investissement productif pour l'avenir.

Les résistances qui se sont organisées depuis 2008 pour maintenir la zone Euro dans le carcan de règles entravant les investissements indispensables à la viabilité économique de l'Europe, prouvent que la concrétisation des transitions reste inscrite sur un horizon encore lointain. Il y a donc à dépasser l'approche comptable d'un budget, qui ne franchit pas le seuil du court terme, et celle, de plus long terme, visant à produire un nouveau mode d'organisation de l'économie. La question budgétaire et celle de la dette soulève, on le voit bien, de redoutables questionnements pour l'avenir des sociétés.

Contact : **Thierry Pouch**
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

⁶Voir sur ce point OFCE, département analyse et prévision (2024), « La croissance à l'épreuve du redressement budgétaire. Perspectives 2024-2025 pour l'économie française », *Policy Brief*, numéro 137, 16 octobre, p. 1-30.

⁷Voir sur ce point Aghion P., Antonin C., Bunel S. (2020), *Le pouvoir de la destruction créatrice*, éditions Odile Jacob, ainsi que Pisani-Ferry J., Mahfouz S. (2023), *Les incidences économiques de l'action pour le climat*, France Stratégie.

⁸Pour plus de détails, lire Aglietta M., Espagne E. (2024), *Pour une écologie politique. Au-delà du Capitalocène*, éditions Odile Jacob.

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75 008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Siret : 18007004700014

www.chambres-agriculture.fr

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité